



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, greffier-trésorier, que le Conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons tiendra une séance extraordinaire le **19 décembre 2023 à compter de 18h00 à la salle communautaire de la Maison LeGrand**, pour l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et l'adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026. Lors de ladite séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets précités.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 6^{ème} jour de décembre 2023


Yan Ritchie, greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné Yan Ritchie, greffier-trésorier de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la Loi, le 6 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^{ème} jour de décembre 2023.


Yan Ritchie, greffier-trésorier